

Mon AAH

C'est mon genre

UN GUIDE POUR LA CRÉATION D'UNE
ALLIANCE
ALLOSEXUELLE-HÉTÉROSEXUELLE



Es-tu du genre à...

- ⬡ Es-tu du genre à encourager l'amour, peu importe sa forme?
- ⬡ Es-tu du genre à appuyer les droits égaux pour tous?
- ⬡ Es-tu du genre à respecter et apprécier la diversité?
- ⬡ Es-tu du genre à prôner des relations saines et respectueuses?
- ⬡ Es-tu du genre à traiter les gens avec égalité et respect?
- ⬡ Es-tu du genre à vouloir t'impliquer dans la vie étudiante de ton école?
- ⬡ Es-tu du genre à inciter les gens à être le meilleur d'eux-mêmes?
- ⬡ Es-tu du genre à croire en l'importance d'un milieu d'apprentissage inclusif et sécuritaire pour tous?

Si tu as coché l'une des boîtes trouvées ci-haut, ou plusieurs d'entre-elles, tu es un excellent candidat pour mettre sur pied une alliance allosexuelle-hétérosexuelle (AAH) dans ton école!



« Je sais comment c'est important pour les élèves d'avoir un espace sécuritaire pour discuter ouvertement de la sexualité et de l'identité. La ressource française AAH est un outil pertinent pour habilitier les élèves à partager leurs craintes, poser des questions et exprimer leurs sentiments en utilisant un langage dans lequel ils se sentent confortables et acceptés. Je suis fier que le gouvernement de l'Alberta et Francophonie jeunesse de l'Alberta aient appuyé le développement de ce guide et j'encourage les élèves de bien profiter de cette ressource en travaillant ensemble vers un avenir prometteur et plus inclusif. »

Introduction

C'est avec grand plaisir que FJA vous présente le premier guide de ressources en français comprenant des idées, de l'information et des liens utiles pour les étudiants albertains désirant mettre sur pied une alliance allosexuelle-hétérosexuelle (AAH). Dans l'esprit du "PAR et POUR les jeunes d'expression française", ce guide est le produit d'un membre de FJA, répond à la demande d'un membre de FJA, et a ensuite été revu par un Comité consultatif jeunesse. Lors du GoAGA 2015, il a été prononcé comme souhait de l'Assemblée que FJA fasse tout en son pouvoir pour supporter la cause LGBTQ+ en appuyant les initiatives jeunesse (AAH) dans les écoles francophones et immersions de l'Alberta. Suite à cette demande, FJA a approché les divers conseils scolaires pour savoir s'ils avaient déjà reçu des demandes d'AAH de la part des élèves, ou encore s'ils avaient des politiques en place protégeant les élèves, les enseignants et les parents appartenant aux groupes LGBTQ+.

C'est justement à ce moment-là que le gouvernement de l'Alberta a adopté une nouvelle loi assurant la protection et les droits des jeunes LGBTQ+. Suite à une rencontre ministérielle en août 2016 avec les représentants de FJA, le ministre de l'Éducation et le ministre responsable du Secrétariat francophone de l'Alberta se sont tous deux montrés intéressés à appuyer le projet AAH, notamment pour sensibiliser les gens de notre communauté.

Nous sommes maintenant en mesure de former des animateurs spécialisés qui peuvent appuyer la formation de AAH dans les écoles, sensibiliser les enseignants et les parents à la diversité sexuelle chez les jeunes tout en créant des environnements inclusifs, respectueux bienveillants et surtout sécuritaires, et ce, sans discrimination. Nous espérons que ce guide vous soit utile !

– Le CA et la direction de FJA

Liens utiles — Ressources disponibles en Alberta

Lois qui protègent les LGBTQ+ — La criminalisation de l'homosexualité

L'histoire des droits LGBTQ+ au Canada et en Alberta

Activités de l'AAH

Types d'AAH

Conseils pour le bon fonctionnement d'une AAH — Étapes pour démarrer une AAH, conseils généraux, suggestions de règles pour votre AAH, conseils pour encourager les élèves à participer à votre AAH

Les retombées positives d'une Alliance Allosexuelle-Hétérosexuelle (AAH)

Lexique pour comprendre le genre

La licorne du genre

Le saviez vous

23
24

19
22

16
18

14
15

12
13

08
11

07

05
06

04

03



Table des matières



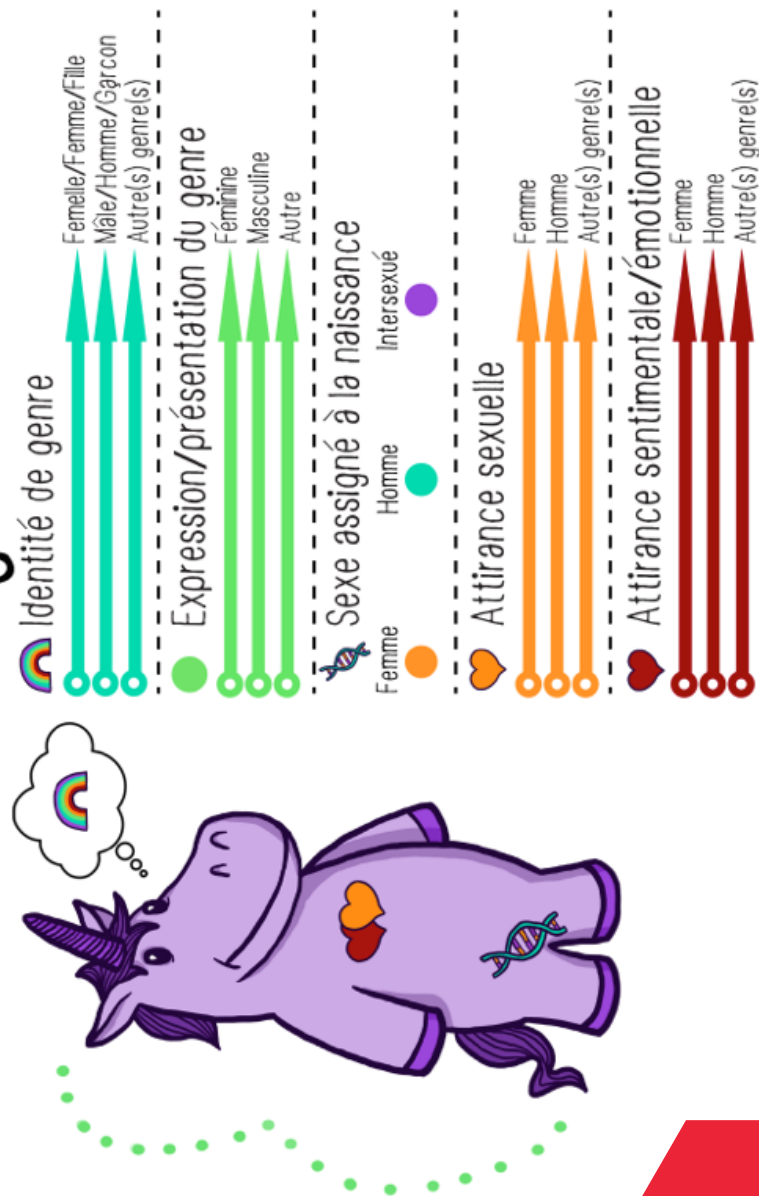
Le saviez-vous...

- Presque deux tiers (64 %) des élèves LGBTQ+ et 61 % des élèves ayant des parents LGBTQ+ ont signalé ne pas se sentir en sécurité dans leur école.
- 1 étudiant LGBTQ+ sur 5 déclare avoir été harcelé ou agressé physiquement.
- Chaque année, on recense plus de 6000 jeunes LGBTQ+ sans-abri au Canada.
- 49% des étudiants transgenres ont déclaré être victimes de harcèlement sexuel.
- Les jeunes LGBTQ+ sont 14 fois plus à risque de faire des tentatives de suicide et de devenir toxicomanes que leurs pairs hétérosexuels.
- 33% des jeunes LGBTQ+ ont tenté de se suicider, comparativement à 7% des jeunes en général.
- Michael Phair a été le premier conseiller municipal de l'Alberta à déclarer ouvertement son homosexualité en 1992.

L - Lesbienne
G - Gai
B - Bisexuel, ou Bispirituel
T - Transgenre, ou Transsexuel
Q - Queer (allosexuel), ou en questionnement
+ - Le symbole « + » regroupe tous ceux qui ne s'associent pas aux termes retrouvés ci-haut.

La licorne du genre

Graphic by:
TSER
Trans Student Educational Resources



Plus d'informations sur :
www.transstudent.org/gender

Design by Landyn Pan

3

4

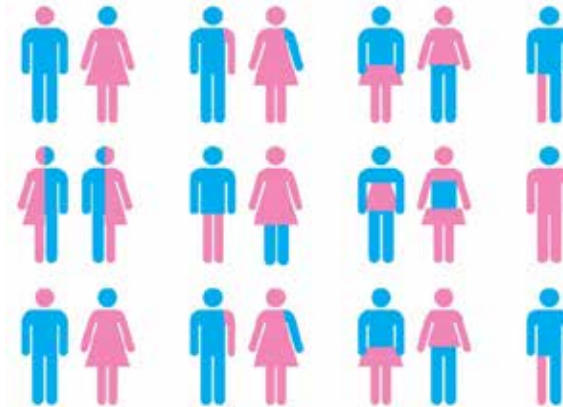
Lexique pour comprendre le genre

L'identité de genre

L'interprétation individuelle qu'une personne fait de son genre et comment elle s'identifie à ce genre. Ce concept est intimement lié à la notion de rôle de genre qui se définit par les manifestations extérieures de la personnalité reflétant l'identité de genre. Chez une personne transgenre, le sexe assigné à la naissance et l'identité de genre ne sont pas les mêmes. Il est important de souligner que de nombreuses personnes considèrent leur genre comme se trouvant à l'extérieur du spectre binaire (et limité) femme-homme, par exemple des gens qui se considèrent intergenre, de genre neutre, bigenre, etc.

L'expression de genre

La façon qu'a une personne d'exprimer son genre au sein d'une culture. On interprète généralement le genre selon les rôles traditionnels imposés par la société, en fonction des vêtements, des modes de communication, des intérêts et de toutes autres formes d'expression. L'expression de genre d'une personne peut être compatible ou non avec les rôles de genre socialement prescrits, tout comme elle peut ou non refléter son identité de genre.



Le sexe assigné à la naissance

L'attribution et la classification d'une personne comme étant mâle, femelle ou intersexe, souvent établies d'après l'anatomie physique externe de l'enfant à la naissance et/ou d'après son ADN.

L'attirance sexuelle

L'attirance (ou orientation) physique, sexuelle, spirituelle et émotionnelle d'une personne envers une autre en fonction du genre de celle-ci. Par exemple, une personne attirée par quelqu'un du même genre qu'elle est homosexuelle. On retrouve différentes orientations sexuelles : l'hétérosexualité, l'homosexualité, la bisexualité, la pansexualité, etc. Il est à noter que l'orientation sexuelle d'une personne ne détermine pas l'expression de son genre ni son identité de genre.

L'attirance sentimentale

Le sentiment d'affection ressenti par une personne envers une autre en fonction du genre de celle-ci. L'attirance sentimentale, ou l'orientation romantique, est souvent décrite par la volonté d'une personne à entretenir une relation intime avec quelqu'un, sans forcément inclure des rapports sexuels.

5

6

Quelles sont les retombées positives d'une AAH?

Les AAH, ou groupes similaires, jouent un rôle important dans la sensibilisation des élèves, des enseignants et des parents à la cause LGBTQ+. Elles permettent de créer des communautés et des écoles plus inclusives. La nouvelle loi albertaine sur l'éducation (The Education Act), amendée par le gouvernement albertain le 19 mars 2015, rappelle l'importance de fournir à tous les élèves un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité et expression de genre.

Les AAH aident à promouvoir l'équité pour les élèves des minorités sexuelles et de genre, en plus d'encourager des relations saines et respectueuses favorisant la prévention et/ou l'élimination de l'intimidation et de la discrimination. La présence d'AAH dans les écoles aide aussi les élèves à :

- se sentir plus en sécurité;
- avoir une meilleure estime d'eux-mêmes;
- se sentir plus à l'aise;
- être moins susceptibles d'être victime de harcèlement;
- se sentir plus valorisés.

Il a également été établi que le rendement scolaire des élèves s'améliore suite à leur engagement dans une AAH. On remarque ainsi une meilleure éthique de travail due au fait qu'ils se sentent mieux outillés et encouragés à réussir dans leur apprentissage.

Conseils pour le bon fonctionnement d'une AAH

Étapes pour démarrer une AAH

- 1. Agent de liaison.** Parlez avec la direction pour cibler un enseignant ou un membre du personnel de l'école qui vous appuiera dans la mise sur pied de votre groupe.
- 2. Recrutement des membres.** Trouvez d'autres élèves qui voudraient s'ajouter à votre groupe. Cherchez dans les autres clubs existants de votre école (club de justice sociale, club de multiculturalisme, etc.).
- 3. Espace sécuritaire.** Consultez l'administration de votre école pour trouver une salle adéquate pour la tenue de vos réunions.
- 4. Mission et vision de votre groupe.** Établissez les lignes directrices de votre AAH. Tous les membres doivent être d'accord et participer à la création de ces principes.
- 5. Promotion de votre groupe.** Parlez à vos amis, faites circuler l'invitation. Faites des affiches, utilisez les réseaux sociaux, créez des vidéos, etc.
- 6. Première rencontre.** Faites preuve de cohérence et de stabilité. Tenez ensuite des réunions à des intervalles réguliers, au même endroit et à une heure fixe.
- 7. Remue-méninges.** Permettez à tous les membres d'exprimer leurs besoins. Développez un plan d'activités pour l'année. Vous trouverez une liste d'activités à la page 14 de ce guide.

7

8

Conseils généraux

Voici quelques conseils pour les leaders du groupe qui assureront le bon fonctionnement de votre AAH :

- ~~Conservez un cartable avec les activités que vous organisez pour assurer une transition plus facile d'année en année.~~
- ~~Prenez connaissance des politiques de votre école, du conseil scolaire et de la province concernant les groupes d'étudiants. Il s'agit d'un long processus qui se fera progressivement, mais vous devez vous assurer que les futurs leaders du groupe les connaissent aussi.~~
- ~~Si nécessaire, discutez des rôles de leadership au sein de votre groupe (présidence, vice-présidence, secrétariat et trésorerie).~~
- ~~Faites une liste de partenaires possibles et repérez les activités en lien avec la cause LGBTQ+ qui se déroulent dans votre école ou dans votre communauté. (les activités de FJA, le Camp fyrefly, etc.)~~
- ~~Communiquez avec les groupes locaux qui pourraient vous offrir un appui extérieur, des suggestions ou des conseils.~~



Suggestions de règles pour votre AAH

Maintenant que votre groupe est formé, établissez des règles claires afin d'assurer le bon déroulement de vos activités et de prôner le respect de tous les membres. Les règles suivantes sont des exemples pour vous guider. Vous pourrez en ajouter d'autres si vous le jugez nécessaire ou s'il en manque.

- ~~Il est interdit d'interrompre la personne qui parle.~~
- ~~Les téléphones cellulaires doivent être éteints ou en mode silencieux.~~
- ~~Seules les critiques constructives sont permises.~~
- ~~Vous êtes libres de passer votre tour.~~
- ~~Respectez les opinions des autres et leur espace personnel.~~
- ~~La confidentialité est primordiale : « ce qui se dit dans votre AAH reste dans votre AAH ! ».~~

9

10

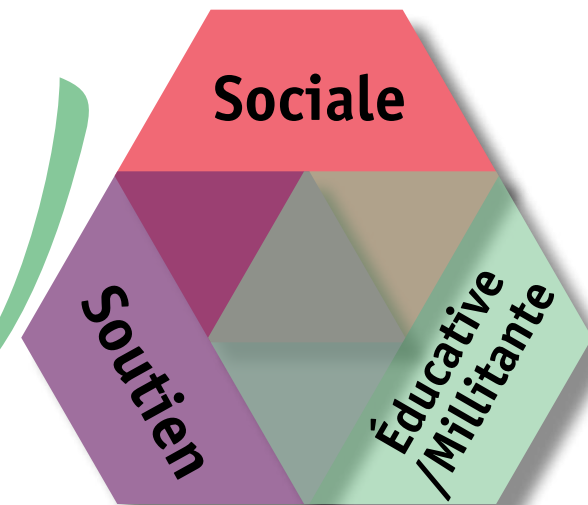
Conseils pour encourager les élèves à participer à votre AAH

- Fournissez un espace sécuritaire et respectueux en tout temps. Pour garantir la longévité de votre alliance, tous les membres doivent se sentir en sécurité, respectés et soutenus.
- Mettez sur pied un programme d'encadrement qui permettra aux élèves plus âgés d'agir comme leaders et mentors auprès des plus jeunes du groupe.
- Invitez des alliés à soutenir votre AAH. Ces personnes qui n'ont pas de préjugés envers la communauté LGBTQ+ promouvoient un sentiment d'inclusion pour tous.
- Collaborez avec d'autres groupes d'élèves. Il est plus facile de faire la promotion de votre cause lorsque vous êtes un grand nombre de personnes à y croire. En collaborant avec des groupes bien établis, vous encouragerez aussi une plus grande participation à vos activités.
- Célébrez la diversité au sein de votre groupe. La participation des jeunes en situations de minorités sexuelles est importante, peu importe leur identité et expression de genre, leur orientation sexuelle, leur race, leur origine ethnique ou culturelle, leur religion, leur statut socio-économique ou leur capacité physique et mentale.
- Accommodez tous les membres du groupe. Comme il y aura de nouveaux membres à chaque année, il est important d'attribuer à chacun un rôle qui répond à ses besoins. Certains membres miseront sur un groupe de soutien, tandis que d'autres travailleront plutôt à sensibiliser les jeunes de votre école à la cause LGBTQ+.

11

Types d'AAH

Ce diagramme présente trois différents types d'AAH. Vous n'avez pas à vous restreindre à un seul type d'AAH lorsque vous définissez la direction de votre groupe. Vous pouvez choisir des aspects des trois types suivants ou simplement miser sur l'un d'entre eux. Après avoir établi la mission et la vision de votre groupe, votre AAH devra rester adaptable afin d'accommoder de nouveaux membres et de refléter les nouvelles directions que prendra le groupe au fil du temps.



L'AAH SOCIALE

- a pour but d'être un endroit rassembleur pour les jeunes afin qu'ils y trouvent des alliés et des amis;
- a une présence visible, mais restreinte à l'école;
- met l'accent sur le soutien individuel et les activités sociales pour ses membres;
- encourage la participation des jeunes non LGBTQ+;
- met l'accent sur la normalisation et l'intégration

12

L'AAH DE SOUTIEN

- a pour but d'offrir un espace sécuritaire où les jeunes peuvent discuter de divers sujets entourant l'identité de genre et l'orientation sexuelle;
- est dirigée par un ou des agents de liaisons;
- met l'accent sur les élèves présents et leurs besoins;
- offre des services de soutien mutuel;
- peut offrir un programme de mentorat.

L'AAH ÉDUCATIVE ET MILITANTE

- encourage le groupe à appuyer la cause des LGBTQ+ ainsi que d'autres causes dans son école et sa communauté.
- est dirigée par des élèves et soutenue par le personnel enseignant;
- met l'accent sur la sécurité des élèves et les droits de la personne;
- se caractérise par des activités de sensibilisation et de politique à l'école;
- est axée sur une amélioration de la compréhension et de la tolérance de la diversité.

NB : Si l'AAH se développe pleinement, elle peut s'agrandir en développant des réseaux et des coalitions avec d'autres écoles ou des groupes extérieurs pour apporter des changements dans le milieu éducatif.

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie se tient le 17 mai de chaque année. C'est un événement rassembleur et un moment de convergence des actions de lutte menées contre l'homophobie et la transphobie. Pour plus d'information, veuillez visiter homophobie.org.

13

LES AAH NE SONT PAS

- des groupes de relations intimes;
- des groupes de relations sexuelles;
- des groupes pour apprendre comment devenir un membre de la communauté LGBTQ+;
- une approbation officielle de l'homosexualité;
- seulement pour les membres de la communauté LGBTQ+;
- anti-religieuses ou anti-foi.

Activités de l'AAH

Votre AAH peut présenter une variété d'activités ou de démarches pour faire de votre école un lieu sécuritaire, respectueux et accueillant. Vous êtes seulement limités par votre propre créativité. En fonction de la mission de votre AAH, il se peut que vos activités s'adressent aux membres de votre groupe seulement ou à tous les élèves de votre école.

Voici une liste d'idées d'activités possibles

- Une soirée pour les parents. Invitez les parents à une soirée d'information sur le fonctionnement de votre AAH.
- Une pièce de théâtre avec un thème LGBTQ+. Trouvez des partenaires, soit dans l'école ou dans la communauté, afin de créer une production théâtrale unique.
- Une sortie inspirée d'un thème LGBTQ+. Organisez une activité dans un théâtre, un musée ou un cinéma pour les élèves de votre école.
- Un conférencier. Invitez une personne inspirante à venir parler à votre école ou à votre groupe.
- Un groupe Facebook, des comptes Twitter, Instagram ou autres. Faites la promotion de votre groupe en ayant une présence sur les réseaux sociaux.

14

- Vous pouvez aussi installer un kiosque d'information à la cafétéria durant le midi.
- Une journée « porte ouverte ». Invitez un.e ami.e à assister à une de vos réunions.
- Le site web de l'école. Demandez à la direction si vous pouvez y publier un ou des articles portant sur la cause LGBTQ+.
- De la lecture et du cinéma. Visionnez un film ou lisez un livre sur un sujet LGBTQ+ et discutez-en par la suite.
- Des messages positifs. Planifiez une journée où tout le monde peut écrire des messages positifs (ex. : « tu es awesome », « je t'accepte comme tu es », « tout le monde mérite une école sécuritaire », etc.) sur les trottoirs avec de la craie.
- Une journée de sensibilisation. Organisez des activités spéciales inspirées des journées internationales importantes en lien avec la cause LGBTQ+.
- Un atelier thématique. Contactez iSMSS qui peut offrir des ateliers gratuitement ou contactez FJA pour des idées d'activités ou d'ateliers possibles.
- Une table ronde. Organisez une discussion à propos des droits égaux pour tous – ne vous limitez pas à la cause des LGBTQ+.

Lors de vos réunions, il est recommandé de faire un petit tour de table rapide auprès de tous les membres. Commencez en demandant à chacun de partager une bonne et une moins bonne chose qui lui est arrivée depuis la dernière rencontre. N'oubliez pas de rappeler qu'en tout temps un membre peut « passer son tour ».

15

L'histoire des droits LGBTQ+ au Canada

Les communautés LGBTQ+ ont subi de vrais traumatismes dans divers pays du monde de même qu'au Canada. Depuis la fin des années 1960, la communauté LGBTQ+ continue d'acquiescer fréquemment de nouveaux droits, malgré la discrimination persistante. Le mouvement de sensibilisation de la communauté LGBTQ+ fait progresser l'acceptation sociale et l'égalité juridique.

- Début de la colonisation :** L'homosexualité est considérée illégale et passible de la peine de mort.
- 1948–1961 :** Des modifications au Code criminel visent à criminaliser encore plus l'homosexualité. On classe maintenant les homosexuels selon de nouvelles catégories : « psychopathe sexuel criminel » et « délinquant sexuel dangereux ».
- 1969 :** À la suite de l'arrestation de George Klippert, le gouvernement fédéral fait passer un amendement qui décriminalise l'homosexualité ainsi que les actes sexuels entre deux adultes consentants.
- 1972 :** La première célébration de la fierté gaie a lieu à Toronto.
- 1973 :** L'homosexualité est retirée du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.
- 1977 :** Le Québec devient la première province à modifier sa Charte provinciale des droits de la personne de manière à interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.
- 1982 :** La Charte des droits et libertés est adoptée.
- 1995 :** La Cour suprême souligne que l'article 15 de la Charte doit inclure l'orientation sexuelle. Les conjoints de même sexe peuvent adopter un enfant.

16

- **1996** : L'orientation sexuelle est ajoutée à la Loi canadienne sur les droits de la personne comme forme de discrimination.
- **1999** : La Cour suprême du Canada accorde aux couples homosexuels les mêmes droits légaux qu'aux couples composés d'un homme et d'une femme.
- **2002** : Pour la première fois, un tribunal canadien se prononce en faveur de la reconnaissance des mariages homosexuels en vertu de la loi. La Cour supérieure de l'Ontario affirme qu'interdire le mariage entre conjoints de même sexe est inconstitutionnel et viole la Charte des droits et libertés. Le tribunal donne deux ans à l'Ontario pour étendre les droits du mariage aux conjoints de même sexe.
- **2002** : Le gouvernement de l'Alberta adopte une loi interdisant les mariages entre personnes de même sexe et définit le mariage comme étant exclusivement entre un homme et une femme.
- **2003** : La Cour d'appel de l'Ontario confirme une décision du tribunal et devient la première province canadienne à permettre légalement le mariage pour tous. Quelques heures après la décision, lors d'une cérémonie à Toronto, Michael Leshner et Michael Stark deviennent les premiers conjoints de même sexe à se marier.
- **2005** : Le projet de loi C-38 devient une loi fédérale. Le Canada devient ainsi officiellement le 4ème pays du monde à autoriser le mariage entre personnes de même sexe.
- **2016** : Justin Trudeau devient le 1er Premier ministre du Canada à participer aux défilés de la fierté à Toronto et à Vancouver.

Allié.e :

Une personne sans préjugés

Les alliés sont des personnes qui soutiennent et défendent les droits civils et humains des minorités sexuelles et de genre. Il s'agit d'élèves, de membres du personnel de l'école ou de la communauté.

17

Les droits LGBTQ+ en Alberta

- **1973** : Première union civile entre conjoints de même sexe administrée par la Unitarian Church of Edmonton.
- **1975** : The Gay Alliance Towards Equality (GATE) prend forme.
- **1980** : Naissance du Festival de la fierté d'Edmonton.
- **1982** : Premier défilé gai et fête au Camp Harris.
- **1983** : Première semaine de la fierté gaie à Edmonton.
- **1999** : Le Alberta Teacher's Association (ATA) condamne officiellement la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et, en 2003, l'identité transgenre.
- **2004** : Le Camp fyrefly est lancé. Il s'agit du premier camp de leadership pour les jeunes LGBTQ+ au pays.
- **2009** : Le Bill 44 est approuvé, rendant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle illégale pour les employeurs.
- **2013** : L'Université de l'Alberta tient sa première semaine de la fierté gaie.
- **2015** : Justin Trudeau, premier ministre du Canada, marche dans le défilé de la fierté gaie à Edmonton. Le gouvernement albertain amende le Alberta Education Act pour permettre aux étudiants de former des AAH. L'Alberta ajoute l'identité du genre et l'expression du genre aux termes identifiés par le Alberta Human Rights Act
- **2016** : Alberta Education détermine des directives pour la création de politique sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre.

Harvey Milk Day

Harvey Milk est passé à l'histoire lorsqu'il est devenu l'un des premiers fonctionnaires ouvertement homosexuels des États-Unis en 1977. Il a été tragiquement assassiné l'année suivante. Depuis, le 22 mai de chaque année, on célèbre son histoire, son message et ses accomplissements pour la cause LGBTQ+. Veuillez visiter harveymilkday.com pour en lire plus au sujet de la journée à la mémoire d'Harvey Milk.

18

Lois qui protègent les LGBTQ2A

Rédigée par les barons d'Angleterre en 1215, la Magna Carta, ou « Grande Charte », est considérée comme la toute première charte des droits et libertés. Il s'agit d'un des documents historiques et juridiques les plus importants dans l'élaboration des lois qui constituent notre démocratie moderne.

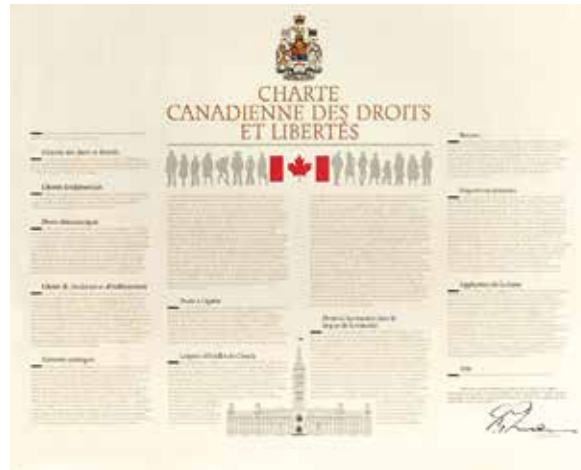
La Déclaration universelle des droits de l'homme

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

19



Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

La Charte des droits et libertés Canadienne

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion ;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et d'autres moyens de communication ;
- c) liberté de réunion pacifique ;
- d) liberté d'association.

20

Droit à l'égalité – Égalité devant la loi, égalité de bénéfice et protection égale de la loi

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Charte des droits humains de l'Alberta

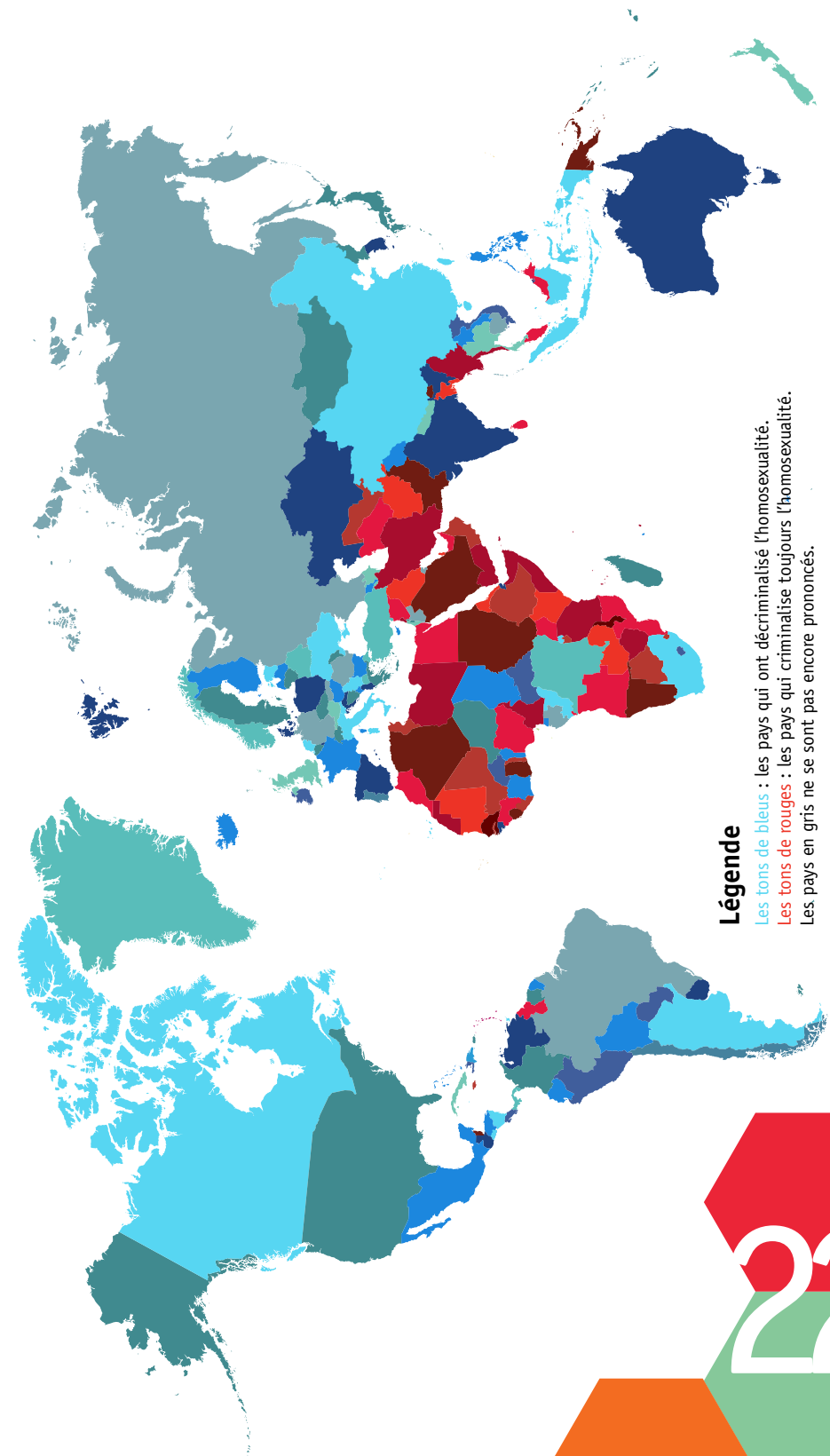
La Charte des droits humains de l'Alberta condamne la discrimination de toute forme, qu'elle soit fondée sur la race, les croyances religieuses, la couleur de la peau, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'incapacité physique ou mentale, l'ascendance, le lieu d'origine, l'état matrimonial, la source de revenus, la situation familiale ou l'orientation sexuelle.

NB : Le genre en Alberta est défini comme étant homme, femme ou transgenre.

La criminalisation de l'homosexualité

Les Canadiens sont privilégiés de vivre dans un pays où les droits de la personne sont primordiaux pour la majorité des citoyens. Quatrième pays au monde à légaliser le mariage entre personnes de même sexe, le Canada est un leader pour la cause des droits égaux pour tous. Ce n'est malheureusement pas la réalité dans tous les pays du monde.

21



Légende

Les tons de bleus : les pays qui ont décriminalisé l'homosexualité.
Les tons de rouges : les pays qui criminalise toujours l'homosexualité.
Les pays en gris ne se sont pas encore prononcés.

22

Ressources disponibles en Alberta

Veillez consulter notre site web (www.fja.ab.ca) sous l'onglet « Mon AAH » pour voir la liste de ressources disponibles en Alberta en français.

Liens Utiles

LEXIQUE POUR COMPRENDRE LE GENRE

Pour plus de détails, veuillez consulter le guide Créer des espaces sécuritaires : Guide de ressources sur les alliances gai hétéro pour le Nord de l'Ontario.

QUELLES SONT LES RETOMBÉES POSITIVES D'UNE ALLIANCE ALLOSEXUELLE-HÉTÉROSEXUELLE (AAH)?

Pour plus d'information sur The Education Act, veuillez consulter le site web de Alberta Education : <https://education.alberta.ca>

Pour en savoir plus sur le fonctionnement d'une AAH, veuillez consulter la section « Écoles sécuritaires et bienveillantes » du site web de Alberta Education : <https://education.alberta.ca/écoles-sécuritaires-et-bienveillantes/>



L'HISTORIQUE DES DROITS LGBTQ+ AU CANADA

Pour avoir accès à un historique plus détaillé des droits LGBTQ+ au Canada, veuillez consulter le site de l'Encyclopédie Canadienne sur les droits des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transgenres au Canada : <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/>

LOIS QUI PROTÈGENT LES LGBTQ+

Pour lire la Déclaration des droits de l'homme en entier, veuillez consulter le site web des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Pour consulter la Charte des droits et libertés canadienne, veuillez visiter le site web du Gouvernement du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>

Pour consulter la Charte des droits humains de l'Alberta, veuillez visiter la section « Legislation and bylaws » du site web de Alberta Human Rights : <http://www.albertahumanrights.ab.ca/about/legislation.asp>

LA CRIMINALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ

Veillez visiter « l'Historique du droit d'aimer (si vous êtes gay) » de la campagne « Libres et Égaux » sur le site des Nations Unies pour une version interactive de la carte : <https://www.unfe.org/en/actions/interactive-map>

23

24



La Fondation
franco 
albertaine



Alberta 

DROIT AU CŒUR
DE LA COMMUNAUTÉ

